



**ASSOCIATION
CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE
REUNION**

28, rue Jean Chatel
97400 SAINT DENIS

**Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023**

**AUDIT EXPERT
CABINET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
132 Rue Monthyon
97400 Saint Denis
Siret : 450 281 894 000 29

A l'Assemblée Générale de l'association :

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRIJ relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons mis en place nos diligences afin de vérifier l'enregistrement des subventions d'exploitation octroyées en 2023.

Nous avons vérifié l'intégralité des conventions de subventions notifiées, leur paiement et leur enregistrement comptable.

Nous avons vérifié si des provisions devaient être passées à la clôture.

Il existe des fonds dédiés à la clôture de cet exercice 2023 qui ont été dûment contrôlés.

Nous avons également vérifié les produits constatés d'avance au 31/12/2023.

Nous avons effectué davantage de diligences sur le cycle achats en vérifiant les justificatifs des dépenses effectuées et les paiements réalisés.
Nous avons veillé au respect de la séparation des exercices.

Nous avons également fait des diligences approfondies sur le cycle personnel en vérifiant les contrats de travail, les bulletins de paies et les cotisations sur l'exercice 2023.
Nous avons vérifié les remboursements de frais.
Nous avons notamment vérifié les contrats de prévoyance et mutuelle en place.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 24/06/2024



CABINET AUDITEXPERT
Compagnie Régionale de St Denis de la Réunion
Isabelle CARMi
Commissaire aux comptes

CRIJ REUNION

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 801	944	857	0,21	1 457	0,23
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	5 513	5 513			944	0,15
. Autres immobilisations corporelles	98 081	85 354	12 727	3,15	17 680	2,74
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	6 000	6 000			6 000	0,93
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	111 395	97 811	13 584	3,37	26 082	4,04
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 044		30 044	7,44	28 250	4,37
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	177 579		177 579	44,00	380 430	58,91
Valeurs mobilières de placement	15		15	0,00	15	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	175 612		175 612	43,51	205 840	31,88
Charges constatées d'avance	6 797		6 797	1,68	5 133	0,79
TOTAL (II)	390 048		390 048	96,63	619 668	95,96
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	501 443	97 811	403 632	100,00	645 750	100,00

CRIJ REUNION

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	50 641	12,55	50 641	7,84
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	-216 521	-53,63	-186 477	-28,87
Excédent ou déficit de l'exercice	99 231	24,58	-30 044	-4,64
Situation nette (sous total)	-66 649	-16,50	-165 880	-25,68
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	3 437	0,85	10 717	1,66
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-63 212	-15,65	-155 163	-24,02
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	134 134	33,23	150 464	23,30
TOTAL (II)	134 134	33,23	150 464	23,30
PROVISIONS				
Provisions pour risques	80 250	19,88	114 203	17,69
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	80 250	19,88	114 203	17,69
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 101	14,39	50 934	7,89
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	159 802	39,59	194 695	30,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 332	0,58	2 192	0,34
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	32 225	7,98	288 426	44,67
TOTAL (IV)	252 460	62,55	536 247	83,04
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	403 632	100,00	645 750	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CRIJ REUNION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations	4 175		4 800		-625		-13,01	
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	50 940		79 303		-28 363		-35,76	
- dont parrainages	1 957		810		1 147		141,60	
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	598 787		824 672		-225 885		-27,38	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels	58		2 983		-2 925		-98,05	
- Mécénats			10 000		-10 000		-100,00	
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	93 953		15 000		78 953		526,35	
Utilisations des fonds dédiés	150 464		5 454		145 010		N/S	
Autres produits	139		42		97		230,95	
Total des produits d'exploitation (I)	898 515		942 253		-43 738		-4,63	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	172 564		219 011		-46 447		-21,20	
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	10 116		5 461		4 655		85,24	
Salaires et traitements	341 676		413 466		-71 790		-17,35	
Charges sociales	65 759		79 466		-13 707		-17,24	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 243		11 447		-1 204		-10,51	
Dotations aux provisions	60 000		93 953		-33 953		-36,13	
Reports en fonds dédiés	134 134		150 464		-16 330		-10,84	
Autres charges	1 516		150		1 366		910,67	
Total des charges d'exploitation (II)	796 007		973 417		-177 410		-17,74	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	102 508		-31 165		133 673		428,92	
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	1 026		995		31		3,12	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	1 026		995		31		3,12	
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	6 000				6 000		N/S	
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)	6 000				6 000		N/S	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-4 974		995		-5 969		-599,89	

CRIJ REUNION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	97 534	-30 169	127 703	423,29
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 697	125	1 572	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	1 697	125	1 572	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 697	125	1 572	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	901 238	943 373	-42 135	-4,46
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	802 007	973 417	-171 410	-17,60
EXCEDENT OU DEFICIT	99 231	-30 044	129 275	430,29
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	11 197	12 264		
TOTAL	11 197	12 264		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	11 197	12 264		
TOTAL	11 197	12 264		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2023

PREAMBULE

Objet social du CRIJ REUNION

Le CRIJ est une association loi 1901, créée en 1990 à La Réunion et situé au 28 rue Jean Chatel à Saint-Denis. Labellisé depuis le 20 mai 2020, le CRIJ est à la tête d'un réseau information jeunesse sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

L'Association a pour objet de :

- Mettre à la disposition des jeunes, par tous les moyens appropriés, les informations et services de tous les domaines de la vie qui visent à leur information, autonomie, orientation et leur insertion socioprofessionnelle, notamment ceux fournis par le Réseau Information Jeunesse National et le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse ;
- Fournir les informations dans le respect de la charte nationale de l'Information Jeunesse et de la charte européenne de l'Information Jeunesse et la législation en vigueur statuant sur les rôles et les missions d'un Centre Régional Information Jeunesse ;
- Animer et gérer le Centre Régional Information Jeunesse de La Réunion, en coopération avec les services de l'État, les collectivités territoriales, les partenaires associatifs et les jeunes ;
- Développer, animer et promouvoir le Réseau Information Jeunesse de La Réunion en coopération avec les collectivités locales, les partenaires associatifs et les jeunes ;
- Élaborer une documentation notamment à caractère régional à destination des membres du réseau Information Jeunesse et des partenaires ;
- Favoriser l'expression, l'initiative et l'autonomie sociale, la citoyenneté et la mobilité des jeunes dans une perspective d'Éducation Populaire et en lien avec les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Assurer la promotion et la vulgarisation des technologies de l'information et de la communication. Ces technologies seront transversales aux missions d'accueil, de documentation et d'animation du Réseau d'Information Jeunesse Réunion.

Missions principales du CRIJ REUNION

Les activités du CRIJ sont définies par :

- La Charte européenne de l'information jeunesse du 27 avril 2018
- La Charte nationale de l'information jeunesse du 20 mars 2001
- La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
- L'Instruction du 24 avril 2017 précisant les modalités de labellisation du réseau Information Jeunesse
- Le décret n°2017-1648 du 30 novembre 2017 portant modification du décret n°2017-574 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse »

La nature des actions et mission au quotidien sont les suivantes :

- Accueil du public
- Accompagnement à la mobilité Internationale
- Centralisation des dispositifs d'information Jeunesse
- Autonomisation au numérique
- Ateliers thématiques
- Formation
- Community management (réseaux sociaux)
- Stands d'information dans les lieux de vie
- Développement et animation d'un réseau information Jeunesse
- Information dans les quartiers
- Développement d'un portail numérique centralisant les acteurs et dispositifs

Les activités sont réalisées sur tout le territoire de La Réunion mais également en Europe via des partenariats dans le cadre des dispositifs européens que porte le CRIJ Réunion : Corps Européen de Solidarité, Eurodesk, OFAJ, Europe Direct.

Moyens mis en œuvre par le CRIJ REUNION

23 membres composent le conseil d'administration et sont représentatifs des forces vives du territoire.

Le budget annuel total s'élève en moyenne à 800 000 euros par an et la structure fonctionne un peu plus de 20 financeurs (fonctionnement ou projet) :

- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
- Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (FONJEP)
- Mairie de Saint-Denis
- Plan Investissement d'Avenir (PIA)
- Agence Erasmus + France Jeunesse et Sports
- Fonds de Développement Associatif (FDVA)
- Fonds Social européen
- Ministère des outre-mer
- Préfecture de La Réunion
- Agence Française de Développement
- Agence Nationale du Service civique
- Conseil Régional
- Grande École du Numérique
- Office Franco-Allemand pour la Jeunesse
- Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires
- Fondation EDF

Au niveau des effectifs, 13 personnes sont au service de l'information et de l'accompagnement de la jeunesse. Cet effectif est réparti au sein de 3 pôles d'activités :

- Direction : composés d'un directeur et de 2 adjoints, ils sont chargés de la mise en œuvre stratégique et opérationnelle des actions décidées par le Conseil d'administration
- Le pôle Information et Accompagnement : concentre les activités d'accompagnement du public et formation
- Le pôle digitalisation, valorisation et études : en charge de l'édition et de la valorisation sur les plateformes web et réseaux sociaux.

Enfin, pour mener ses actions au quotidien, le CRIJ Réunion s'appuie sur un réseau de 37 partenaires issus du milieu associatif, des collectivités locales et institutions publiques nationales et européennes.

Exercice clos en 2023

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 403 632 EUR.

Le résultat net comptable est un excédent de 99 231 EUR.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/06/2024 par votre conseil d'administration.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Nature des biens immobilisés	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels	Linéaire	de 1 à 3 ans
Matériels de bureau et informatiques	Linéaire	de 3 à 5 ans
Install agenc amenagemt divers	Linéaire	de 3 à 8 ans
Matériels de bureau et informatiques	Linéaire	de 3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	de 5 à 7 ans

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes ni dans l'annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 801			1 801
Immobilisations corporelles	104 159	3 746	4 310	103 594
Immobilisations financières	6 000			6 000
TOTAL	111 960	3 746	4 310	111 395

Les immobilisations financières correspondent à une prise de participation dans la SCIC SARL KOLECTIF. Votre association a ainsi souscrit 6 000 parts sociales de cette société en 08/2021 représentant 42,6% de son capital social. Cet actif a fait l'objet d'une dépréciation à 100% en 2023, car il y a peu de chance que le CRIJ récupère la somme investie, bien que l'association ait demandé à sortir du capital de cette SARL.

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	344	600		944
TOTAL I	344	600		944
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	5 168	944	600	5 513
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	23 665	2 220		25 885
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	50 038	6 479	3 328	53 188
Emballage récupérables et divers	6 664		382	6 281
TOTAL II	85 535	9 643	4 310	90 867
TOTAL GENERAL (I+II)	85 879	10 243	4 310	91 811

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	132 379
Autres produits à recevoir	110
TOTAL	132 489

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	30 044	30 044	
Autres créances	177 579	177 579	
Charges constatées d'avance	6 797	6 797	
TOTAL	214 420	214 420	

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	50 641				50 641
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-186 477	-30 044			-216 521
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-30 044	30 044		99 231	99 231
Dont générosité du public					
Situation nette	-165 880			99 231	-66 649
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	10 717			7 280	3 437
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	-155 163			106 510	-63 212
TOTAL dont générosité du public					

Subventions d'investissement

Organisme	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Conseil régional	Programme JADE : Achat de matériel pédagogique et informatique	10 000		5 583	4 417
CAF	Signalétique des locaux du CRIJ	842			842
TOTAL		10 842	0	5 583	5 259

Reprise des Subventions d'investissement au compte de résultat

Organisme	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Conseil régional	Programme JADE : Achat de matériel pédagogique et informatique	0	1 529		1 529
CAF	Signalétique des locaux du CRIJ	125	168		293
TOTAL		125	1 697	0	1 822

Fonds dédiés

Nature du projet	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
CDC : De la rue à l'accès aux droits des jeunes - Phase 2 Département : Favoriser l'accès aux droits et l'insertion socio-prof. des publics en milieu carcéral, milieu ouvert, à la rue ou en situation de précarité	15 760	21 178				36 938	
Unis-cité Réunion : Pôle coordination du service civique 2022	7 045		7 045			0	
DGCS/DEETS/DIRPJJ/CAF/Région : JADE (Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant)	27 425		27 425			0	
INFO JEUNES France : Mentorat	44 103		44 103			0	
ASC/Agence Erasmus/France JS : Programme corps européen de solidarité 2022	37 234	59 962				97 196	
SHLMR : Informations et services aux jeunes	8 828		8 828			0	
Association des Apprentis d'Auteuil Océan Indien : Éducation au choix et à l'orientation dans la filière maritime & Valorisation vidéo des métiers de la filière maritime	10 069		10 069			0	
Total	150 464	81 140	97 470	0	0	134 134	0

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	114 203	60 000	93 953	80 250
TOTAL (II)	114 203	60 000	93 953	80 250
TOTAL GENERAL (I+II)	114 203	60 000	93 953	80 250
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		60 000	93 953	
- financières				
- exceptionnelles				

Les autres provisions pour risques et charges concernent des subventions pour lesquelles une quote-part devrait logiquement être annulée, étant donné que les actions prévues n'ont pu être réalisées dans leur intégralité sur les périodes définies.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	58 101	58 101		
Dettes fiscales et sociales	159 802	159 802		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 332	2 332		
Produits constatés d'avance	32 225	32 225		
TOTAL	252 460	252 460		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	33 229
Dettes fiscales et sociales	11 729
Autres dettes	
TOTAL	44 958

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

Le tableau ci-dessous reprend la liste des subventions d'exploitation octroyées sur l'exercice.

Organisme	Motif	Montant notifié sur 2023	Montant perçu sur 2023	Montant restant à percevoir
UNION EUROPEENNE	EUROPE DIRECT	38 000	26 600	11 400
INFO JEUNES France	ACCOMPAGNEMENT IJ	55 000	55 000	0
PREFET/FEBECS	Rencontre des JADE de France du 16 au 22 janvier 2023 à Paris	5 599	5 599	0
DRAJES	Informier pour agir sur l'accès aux droits et à l'autonomisation des jeunes	110 000	110 000	0
CAF	Promeneurs du net	30 000	19 688	10 313
CAF	Informier et accompagner la jeunesse dans son information et son insertion socio-pro en proximité	65 000	45 500	19 500
REGION	Outil portail jeunes 2023	120 000	96 000	24 000
TOTAL		423 599	358 386	65 213

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	1 697
Sur opérations de gestion	1 697
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	1 697

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes ni dans l'annexe.

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif au 31/12/2023

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres	5	
TOTAL	7	

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent au bénévolat réalisé par certains membres du CRIJ REUNION au titre des :

- Échanges et réflexions sur la stratégie du CRIJ,
- Réunions avec les partenaires afin de promouvoir le CRIJ,
- Relais des informations dans leurs canaux,
- Interventions en stands d'information,
- Productions de différents documents et livrables au sein des instances d'autres associations.

Ne sont pas comptabilisés les temps de réunion en lien avec les instances du CRIJ (CA et AG).

L'évaluation est faite sur la base d'un taux horaire de 14,83 EUR.

Cette contribution est estimée à 11 197 EUR pour 2023.

Honoraires de la commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires de la commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 7 758 EUR.